



COMMISSARIAT ET AUDIT

Expertise comptable - Conseil - Audit

FONDATION TEXIER GALLAS

Fondation

Siège social : 16 rue du Petit Change
28000 CHARTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

FONDATION TEXIER GALLAS

Fondation
Siège social : 16 rue du Petit Change
28000 CHARTRES

SOMMAIRE

- | | | |
|---|---|---------------|
| - | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 1 à 3 |
| - | COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025 | 4 à 35 |

FONDATION TEXIER GALLAS

Fondation
Siège social : 16 rue du Petit Change
28000 CHARTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Au Conseil d'Administration de la FONDATION TEXIER GALLAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION TEXIER GALLAS, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables, introduction » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le recoupement des produits de la tarification avec les arrêtés des financeurs d'une part, et sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes d'autre part.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables, introduction » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHARTRES, le 23/06/2026

SAS COMMISSARIAT ET AUDIT
Commissaire aux Comptes

Aïcha BENOUMESSAD



FONDATION TEXIER GALLAS

Fondation

Siège social : 16 rue du Petit Change
28000 CHARTRES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

BILAN ACTIF



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,12		0,13
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	301 591,70	260 865,68	40 726,02		47 696,93	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				76,47		78,69
Terrains	431 428,25	53 530,61	377 897,64		377 897,64	
Constructions	50 608 254,43	26 512 242,19	24 096 012,24		25 411 671,77	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	5 858 175,34	5 086 955,10	771 220,24		684 008,75	
Autres immobilisations corporelles	7 634 697,92	6 602 172,48	1 032 525,44		1 266 989,27	
Immob. corp. en cours, av. acptes	150 653,46		150 653,46		134 918,14	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	123 277,14		123 277,14			
Immobilisations financières				4,07		3,93
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	694 166,61		694 166,61		693 526,61	
Prêts	714 524,00		714 524,00		671 946,00	
Autres immobilisations financières	5 872,05		5 872,05		27 924,05	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	66 522 640,90	38 515 766,06	28 006 874,84	80,66	29 316 579,16	82,75
Stocks et en-cours	205 984,22		205 984,22	0,59	182 468,69	0,52
Créances				5,41		4,78
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 414 448,75		1 414 448,75		1 483 388,79	
Créances reçues par legs ou donations	80 546,38		80 546,38			
Autres créances	254 731,53		254 731,53		81 360,14	
Charges constatées d'avance	130 175,84		130 175,84		128 066,63	
Valeurs mobilières de placement	1 314 545,23		1 314 545,23	3,79	1 319 510,30	3,72
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	2 878 475,70		2 878 475,70	8,29	2 408 649,09	6,80
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	6 278 907,65		6 278 907,65	18,08	5 603 443,64	15,82
Frais d'émission des emprunts (III)	435 040,94		435 040,94	1,25	506 151,82	1,43
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	73 236 589,49	38 515 766,06	34 720 823,43	100	35 426 174,62	100

BILAN PASSIF



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		6,12		6,00
Fonds propres statutaires	472 488,33		472 488,33	
Fonds propres complémentaires	1 653 103,92		1 653 103,92	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		19,89		19,67
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	6 907 503,55		6 969 467,75	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	1 367 340,34		1 367 340,34	
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	3 611 627,04		3 611 627,04	
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 401 642,35	-4,04	-1 331 759,55	-3,76
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-894 578,57		-677 359,97	
Excédent ou déficit de l'exercice	629 525,19	1,81	-131 848,51	-0,37
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
Situation nette (sous-total)	8 260 978,64	23,79	7 631 451,94	21,54
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	6 181 076,74	17,80	6 246 482,46	17,63
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	14 442 055,38	41,59	13 877 934,40	39,17
Fonds reportés liés aux legs ou donations	196 141,37	0,56		
Fonds dédiés	503 032,38	1,45	765 823,06	2,16
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	699 173,75	2,01	765 823,06	2,16
Provisions pour risques	85 980,32	0,25	106 616,30	0,30
Provisions pour charges	1 750 185,68	5,04	1 700 062,05	4,80
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 836 166,00	5,29	1 806 678,35	5,10
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 395 708,01	38,58	14 934 163,35	42,16
Emprunts et dettes financières diverses	820 175,36	2,36	813 407,77	2,30
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	569 946,71	1,64	473 895,23	1,34
Fournisseurs, factures non parvenues	538 977,28	1,55	274 900,33	0,78
Dettes des legs ou donations	7 682,15	0,02		
Dettes fiscales et sociales	2 361 107,85	6,80	2 450 809,45	6,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 312,72	0,05	20 536,68	0,06
Créditeurs divers	7 989,03	0,02	8 026,00	0,02
Produits constatés d'avance	25 529,19	0,07		

BILAN PASSIF



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
TOTAL DES DETTES	(IV)	17 743 428,30	51,10	18 975 738,81	53,56
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V)	34 720 823,43	100	35 426 174,62	100

COMPTE DE RÉSULTAT



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	45 642,59	36 523,60	9 118,99	24,97
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales	237 154,46	148 226,33	88 928,13	59,99
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	575 915,85	26 354,10	549 561,75	
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	27 148 726,77	26 392 727,34	755 999,43	2,86
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	196 141,37		196 141,37	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	53 602,03	274 063,02	-220 460,99	-80,44
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	3 980,00		3 980,00	
Utilisations des fonds dédiés	637 363,55	522 159,87	115 203,68	22,06
Autres produits	93 966,94	1 829,64	92 137,30	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	28 992 493,56	27 401 883,90	1 590 609,66	5,80
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	5 935 815,71	5 704 847,11	230 968,60	4,05
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 743 566,84	1 827 973,55	-84 406,71	-4,62
Salaires	12 163 417,47	12 305 754,51	-142 337,04	-1,16
Cotisations sociales	5 093 758,88	5 048 948,40	44 810,48	0,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 918 131,93	2 026 624,12	-108 492,19	-5,35
Dotations aux provisions	83 089,68		83 089,68	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées	1 020 812,05	609 549,00	411 263,05	67,47
Report des fonds dédiés	15 215,77	31 280,61	-16 064,84	-51,36
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 973 808,33	27 554 977,30	418 831,03	1,52
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 018 685,23	-153 093,40	1 171 778,63	765,40

COMPTE DE RÉSULTAT



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	14 031,64	19 143,35	-5 111,71	-26,70
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	37 162,05	43 236,88	-6 074,83	-14,05
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	19 427,78	26 518,76	-7 090,98	-26,74
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	70 621,47	88 898,99	-18 277,52	-20,56
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	71 110,88	37 162,05	33 948,83	91,35
Intérêts et charges assimilées	349 524,51	440 583,24	-91 058,73	-20,67
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	39 146,12	3 684,44	35 461,68	962,47
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	459 781,51	481 429,73	-21 648,22	-4,50
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-389 160,04	-392 530,74	3 370,70	0,86
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	629 525,19	-545 624,14	1 175 149,33	215,38
Produits exceptionnels (V)		454 704,49	-454 704,49	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		40 928,86	-40 928,86	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		413 775,63	-413 775,63	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	29 063 115,03	27 945 487,38	1 117 627,65	4,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	28 433 589,84	28 077 335,89	356 253,95	1,27
EXCÉDENT OU DÉFICIT	629 525,19	-131 848,51	761 373,70	577,46
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	629 525,19	-131 848,51	761 373,70	577,46



ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Produite
Etat des stocks	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Origine des ressources	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite
Honoraires CAC	Produite
Les effectifs	Produite

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

La Fondation est issue du testament du 1er juin 1872 de Madame Veuve TEXIERGALLAS instituant le Département d'Eure-et -Loir pour son légataire universel, à charge pour lui d' "établir un hospice cantonal pour le traitement des malades dans chacun des cantons du département qui en sont dépourvus aujourd'hui, à savoir dans l'ordre Voves, Auneau, Anet, Authon-du-Perche, Thiron-Gardais, Orgères-en-Beauce et la Ferté-Vidâme".

Le 19 avril 1880, un décret a autorisé le Département à accepter ce legs universel et a demandé qu'une Fondation soit créée.

Le 1er mars 1922, un décret reconnaît la Fondation TEXIER-GALLAS comme établissement privé d'utilité publique à but non lucratif, et en approuve les statuts, conformément aux souhaits de Madame Veuve TEXIER-GALLAS

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

La médicalisation des établissements est intervenue progressivement depuis 2005, parallèlement à la rénovation et à la mise en conformité des bâtiments.

Les moyens mis en oeuvre :

La Fondation accueille actuellement 451 résidents et 33 adultes handicapés (capacités autorisées), et dispose de 291.38 salariés en équivalent temps plein.

Une pharmacie à usage intérieur a été créée en 2012 pour traiter les prescriptions médicales des six EHPAD. Un cabinet bucco-dentaire mobile a été créé en 2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 34 720 823,43 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 629 525,19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/06/2026.

Investissements en cours ou reportés :

Le PASA d'ORGERES en Beauce a ouvert le 01/04/2025 et a nécessité 51 228.51 euros d'investissement.

Les autres projets en cours sont :

* Auneau : étude ascenseur et travaux dans la cuisine 585 k€,

* Voves : Le projet de blanchisserie centrale à Voves pour 4 167 k€ (au stade d'étude juridique et financière et début 2026 d'acquisition immobilière avec si besoin création d'une structure ad hoc).

*La Ferté Vidame : travaux sur les huisseries.

Les autres projets en reportés sont :

-Authon pour l'extension et restructuration.

CBDM :

Un nouvel établissement a été créé avec un début d'activité en mai 2023 : le Centre de Santé, entité du bus bucco-dentaire. Il s'agit d'une expérimentation de deux ans. Cette expérimentation a pris fin le 30/06/2025. La fondation est passé dans le droit commun début juillet 2025 avec une tarification particulière pour la part sécurité sociale.

Un camion équipé comme un cabinet dentaire sillonne les routes du département pour se rendre dans les établissements EHPAD et autres établissements relevant du champ du handicap partenaires de la Fondation.

Pour ce faire, deux chirurgiens-dentistes, 2 assistantes dentaires et une secrétaire médicale ont été embauchés au début. Depuis 02/2025, il reste un chirurgien-dentiste, 1 assistante dentaire et une secrétaire médicale

URSSAF :

La Fondation a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2023 portant sur les années 2020 à 2022. Le redressement non contesté s'élève à 259 446.26 € échelonné sur 24 échéances de 03/2025 à 12/2026.

La partie contestée fait l'objet d'une provision pour risques qui s'élève au 31/12/2025 à 85 980.32 €.

La commission de recours amiable de l'URSSAF et le tribunal judiciaire de Chartres ont rejeté le recours, le contentieux va se poursuivre devant la cour d'appel.

SOUTIEN ARS ET CPAM :

Après une année 2023 marquée par un résultat comptable consolidé alarmant de - 1 440 901.50 € : la fondation a subi une dégradation de son fonds de roulement et de sa trésorerie. Le résultat 2024 marque un redressement tout en restant déficitaire de 131 848.51 €.

L'ARS a donc proposé à la fondation une subvention de 500 000 € en ciblant plus particulièrement l'EHPAD de THIRON GARDAIS et de 79 768 € pour le bus bucco-dentaire.

A noter, que le CBDM bénéficie depuis début 07/2025 de la subvention TEULADE, soit 12 510.44 euros en 2025 de la part de la CPAM.

ELECTRICITE - GAZ :

La fondation ne bénéficie plus de l'amortisseur électrique depuis le 01/01/25.

Le prix du gaz a augmenté significativement en 06/2024.

Tarifs Hébergement :

Malgré un prix de journée 65,13€/jour du 01/01/2025 au 30/09/2025 et de 65,91€/jour du 01/10/2025 au 31/12/2025 et la mise en place du tarif différencié de 71.64 € (+10 % hors aide sociale) au 01/10/2024, les tarifs de l'hébergement demeurent insuffisants pour couvrir les charges, surtout de personnel depuis la hausse de la valeur du point FEHAP de



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2022. De plus, la Fondation a recours à des CDD pour faire face aux arrêts de travail.

L'impact financier des tarifs différenciés a été limité en 2024 représentant moins de 10 k € sur 2024.

Cependant en 2025, l'impact des tarifs différenciés a été plus important :

	Recettes hébergé tarifs différenciés	Impact 10%
ANET	217 619,88 €	21 761,99 €
AUNEAU	572 616,48 €	57 261,65 €
AUTHON	447 394,64 €	44 739,46 €
ORGERES	225 568,00 €	22 556,80 €
THIRON	261 070,44 €	26 107,04 €
VOVES	688 468,96 €	68 846,90 €
TOTAL		241 273,84 €

SEGUR POUR TOUS :

De plus, il est nécessaire de rappeler, que la Fondation a été obligée durant l'été 2024 de verser avec effet rétroactif l'indemnité SEGUR aux derniers oubliés (salariés du Siège et de LAMBLORE).

LA fondation a reçu 92 716.80 € pour le siège et LAMBLORE en 2025 pour 2025 (pas régul 2024).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Il s'agit d'un changement de réglementation et donc d'un changement de méthode comptable.

Les modifications apportées sont présentées de manière prospective (Art. 831-3 du PCG).

Elles consistent essentiellement :

- En une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- à la suppression de la technique des transferts de charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La première application du règlement ANC 2022-06 entraîne les conséquences suivantes sur la présentation des comptes annuels :

- Regroupement des produits et charges exceptionnelles en deux lignes,
- Reclassement des immobilisations en cours parmi les avances et acomptes,
- Reclassement des charges constatées d'avance parmi le poste « autres créances ».

Au titre du résultat exceptionnel :

- Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice : compte 757000 solde 3980.00 €

Valeur nette comptable des immobilisations cédées : 0

Ces cessions sont comptabilisées dans le résultat courant 2025 (alors qu'ils auraient été présentés dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement) ;

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 : compte 747000 solde 470 536.80 € (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

Au titre de la suppression de la technique des transferts de charges :

- Montant des remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 : 364 298.91 €
- Présentation du montant des frais d'émission d'emprunt 2025 comptabilisés directement à l'actif du bilan : en dotation aux amortissements des frais d'émission des emprunts : 71 110.88 (compte 686200 classé en résultat financier) alors qu'antérieurement au 01/01/2025, cette dotation annuelle était comptabilisée au compte 681200 en résultat d'exploitation.
- Présentation du montant d'autres éléments qui auraient été précédemment comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du Règlement (ancienne rubrique : Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges) :
 - Remboursement d'indemnités d'assurances : 70 143.29 € en compte 758700 désormais,
 - Remboursement de formations : 364 298.91 € (compte 649000 désormais),
 - Retenue des avantages en nature : 27 252.26 € (compte 641900 désormais).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a
ECA - ECOUTE ET ANALYSES

15/37

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



FONDATION TEXIER GALLAS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées et le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 à 100
Matériels outillages		5 à 20
Matériel et mobilier de bureau		5 à 20

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont

ECA - ECOUTE ET ANALYSES

16/37



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies:

-la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,

-l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, ces contributions ne représentent pas dans l'entité un caractère significatif, et ne sont donc pas valorisées.

ETAT DES IMMOBILISATIONS



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	301 039,70	552,00
TOTAL	301 039,70	552,00
Immobilisations corporelles		
Terrains	431 428,25	
Constructions sur sol propre	41 442 586,64	135 317,64
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	9 025 532,15	4 818,00
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 585 051,86	273 123,48
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	6 016 122,51	129 053,19
Matériel de transport	342 506,64	12 090,23
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 288 212,26	16 571,81
Immobilisations corporelles en cours	134 918,14	65 721,63
TOTAL	64 266 358,45	636 695,98
Immobilisations financières		
Autres titres immobilisés	693 526,61	640,00
Prêts et autres immobilisations financières	699 870,05	55 961,00
TOTAL	1 393 396,66	56 601,00
TOTAL GENERAL	65 960 794,81	693 848,98
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		123 277,14

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			301 591,70	
TOTAL			301 591,70	
Immobilisations corporelles				
Terrains			431 428,25	
Constructions sur sol propre			41 577 904,28	
Constructions inst. générales, agencements			9 030 350,15	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			5 858 175,34	
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)			6 145 175,70	
Matériel de transport		40 820,80	313 776,07	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		5 760,72	1 299 023,35	
Immobilisations corporelles en cours		49 986,31	150 653,46	
TOTAL		96 567,83	64 806 486,60	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			694 166,61	
Prêts et autres immobilisations financières		35 435,00	720 396,05	
TOTAL		35 435,00	1 414 562,66	
TOTAL GENERAL		132 002,83	66 522 640,96	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			123 277,14	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

Le plan d'amortissement des bâtiments a été revu, avec effet exercice 2015: la durée d'amortissement a été portée de 25 à 40 ans sur la partie bâtiments seuls.
La Fondation Texier Gallas avait pour usage de constater le point de départ des amortissements à partir de l'année suivant celle des acquisitions concernées.
Les acquisitions d'immobilisations réalisées depuis le 01/01/2019 sont amorties dès le jour de leur mise en service.

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			253 342,77	7 522,91		260 865,68
TOTAL			253 342,77	7 522,91		260 865,68
Immobilisations corporelles						
Terrains			53 530,61			53 530,61
Constructions sur sol propre			18 990 274,74	1 109 079,43		20 099 354,17
Const. inst. gén., agencts			6 066 172,01	346 715,64		6 412 887,65
Inst. tech., mat. et out. industriels			4 901 087,37	185 868,29		5 086 955,66
Inst. générales, agencts divers			4 994 187,17	187 861,44		5 182 048,61
Matériel de transport			224 621,18	40 896,05	40 820,80	224 696,43
Matériel de bureau, informatique			1 160 999,95	40 188,17	5 760,72	1 195 427,40
TOTAL			36 390 873,0	1 910 609,02	46 581,52	38 254 900,5
TOTAL GENERAL			36 644 215,8	1 918 131,93	46 581,52	38 515 766,2



ETAT DES AMORTISSEMENTS



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Valeur début d'exercice	Augmentation	Dotation aux amortissements	Valeur fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	506 151,82		71 110,88	435 040,94

ETAT DES STOCKS



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Matières premières	6 747,95	2 056,07		8 804,02
Autres approvisionnements	175 720,74	21 459,46		197 180,20
TOTAL	182 468,69	23 515,53		205 984,22



ETAT DES CRÉANCES

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	714 524,00		714 524,00
Autres immobilisations financières	5 872,05	5 872,05	
Actif circulant			
Autres créances clients	1 414 448,75	1 414 448,75	
Personnel et comptes rattachés	2 278,00	2 278,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126 281,60	126 281,60	
Débiteurs divers	206 718,31	206 718,31	
TOTAL	2 470 122,71	1 755 598,71	714 524,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	55 961,00		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	35 435,00		
Créances reçues par legs ou donations	80 546,38	80 546,38	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE



	Montant
Exploitation	130 175,84
TOTAL	130 175,84

FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

	Taux amortissement	Montant
Frais d'émission des emprunts		435 040,94

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 220,00
Autres créances	131 747,39
Disponibilités	2 733,12
TOTAL	139 700,51



TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE PASSAGE DES COMPTES DE RESULTAT ADMINISTRATIFS AU COMPTE DE RESULTAT DES COMPTES ANNUELS:

Résultat agrégé des comptes administratifs 2025: 692 999,26
 Variation provision pour congés payés et charges: - 13 348,93
 Reprise provision pour IFC: +32 966,05
 Dotation provision pour CET: - 83 089,68
 Divers: - 1,51

Résultat des comptes annuels 2025: + 629 525,19

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	472 488,33				472 488,33
Fonds propres complémentaires	1 653 103,92				1 653 103,92
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	6 969 467,75	-61 964,20			6 907 503,55
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 367 340,34				1 367 340,34
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	3 611 627,04				3 611 627,04
Report à nouveau	-1 331 759,55	-69 880,80			-1 401 640,35
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-677 359,97			217 216,60	-894 576,57
Excédent ou déficit de l'exercice	-131 848,51		761 373,70		629 525,19
Subventions d'investissement	6 246 482,46		311 124,44	376 530,16	6 181 076,74
TOTAL	13 877 934,4	-131 845,00	1 072 498,14	376 530,16	14 442 057,3

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESMS

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Orgères	77 143,26	43 223,91	13 405,66		-59 066,70	47 894,81	
Thiron	48 936,03	531 650,77	516 823,71		-28 288,32	35 474,77	
Authon	54 681,99	51 332,00	13 633,86		-32 422,76	59 957,37	
Auneau	137 557,51	42 849,00	12 855,01		-55 270,18	112 281,32	
Voves	78 059,04	110 145,00	44 407,76		-45 795,73	98 000,55	
Anet	149 253,21	45 470,00	15 362,13		-85 370,08	93 991,00	
PUI	39 008,08		469,87		-38 485,11	53,10	
Habitat Inclusif	42 583,87		2 204,42			40 379,45	
Fonds dédié patrimoine	15 000,00					15 000,00	
CBDM	123 600,07				-123 600,07		
Siège			18 201,12		18 201,12		
TOTAL	765 823,06	824 670,68	637 363,54		-450 097,83	503 032,37	



ECA - ECOUTE ET ANALYSES

26/37

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions	11 090 394,18				402 631,08	11 493 025,26	
Subvention DMP complètement amortie					2 500,00	2 500,00	
Cumul reprise des subventions	-4 843 911,72				-468 036,80	-5 311 948,52	
Amortissement subvention DMP amortie					-2 500,00	-2 500,00	
TOTAL	6 246 482,46				-65 405,72	6 181 076,74	

ECA - ECOUTE ET ANALYSES

27/37

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur apports	824 670,68	609 549,00
Sur dons manuels	196 141,37	
TOTAL	1 020 812,05	609 549,00





ETAT DES PROVISIONS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	106 616,30		20 635,98	85 980,32
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 303 837,66		32 966,05	1 270 871,61
Autres provisions pour risques et charges	396 224,39	83 089,68		479 314,07
TOTAL	1 806 678,35	83 089,68	53 602,03	1 836 166,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 806 678,35	83 089,68	53 602,03	1 836 166,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		83 089,68	53 602,03	



LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La Fondation Texier Gallas a été nommée légataire universelle de Madame C. en vertu de l'application de ses dispositions testamentaires. Le Conseil d'Administration de la Fondation a accepté le leg le 15/10/2025.
La Préfecture a produit une attestation de non-opposition en date du 26/11/2025.
L'attestation dévolutive a été établie par le notaire le 26/01/2026.
Au 31/12/2025, la Fondation n'avait pas encore perçu de sommes relatives à ce leg.

Le leg net s'élève à 196 141.37, composé d'un appartement, de comptes bancaires et de bijoux.



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provision pour congés payés au 31/12/2025:

Le droit de l'Union Européenne prévoit que les salariés bénéficient de 4 semaines de congés payés au titre d'une année de travail, même s'ils ont connu, au titre de cette année, des périodes d'arrêt maladie.

La loi n°2024-364 du 22 avril 2024 met en conformité les textes français avec le droit européen, avec une certaine rétroactivité.

Le calcul de la provision pour congés payés au 31/12/2025 effectué et comptabilisé par la Fondation Texier Gallas tient compte de ce nouveau mode de décompte des jours de congés acquis par les salariés actuellement en longue maladie.

Il n'est pas possible techniquement en revanche pour la Fondation de déterminer le montant potentiellement à sa charge au titre d'arrêts antérieurs à 2023.

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	13 395 708,01	1 571 319,17	5 590 527,23	6 233 861,61
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	820 175,36	820 175,36		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 108 923,99	1 108 923,99		
Personnel et comptes rattachés	592 007,74	592 007,74		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 574 663,70	1 574 663,70		
Autres impôts et taxes assimilées	194 436,41	194 436,41		
Autres dettes	24 301,75	24 301,75		
Produits constatés d'avance	25 529,19	25 529,19		
TOTAL	17 735 746,15	5 911 357,31	5 590 527,23	6 233 861,61
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 538 455,34			
Autres dettes reçues par legs ou donations	7 682,15	7 682,15		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	25 529,19
TOTAL	25 529,19



CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	40 190,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	538 977,28
Dettes fiscales et sociales	489 240,95
TOTAL	1 068 408,41

ENGAGEMENTS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 1 270 871.61 Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :
Taux d'actualisation 3,96 %
Départ volontaire à 64 ans
Indice utilisé Iboxx Corp AA10+
La reprise aux provisions pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 31/12/2025 à 32 966.05 €.



ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	1 601 511,28					1 601 511,28
TOTAL (1)	1 601 511,28					1 601 511,28

	Autre	Dirigeant	Provision		Montant
Engagements en matière de pensions	1 270 871,61				1 270 871,61
TOTAL	2 872 382,89				2 872 382,89

ENGAGEMENTS REÇUS

Les emprunts souscrits pour les établissements de Thiron-Gardais, Voves, Auneau, Orgères en Beauce, Authon du Perche et Anet sont garantis par le Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Ainsi:

-L'emprunt de 4 000 000 €

contracté en 2009 auprès de la CDC pour les travaux de la résidence d'Anet bénéficie de la garantie du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour un montant de 4 000 000 €,

-L'emprunt de 1 000 000 €

contracté en 2009 auprès de la CDC pour financer les travaux de la résidence d'Authon du Perche bénéficie de la garantie du département d'Eure-et-Loir pour un montant de 1 000 000 €,

-L'emprunt de 3 000 000 €

contracté en 2007 auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de la résidence d'Authon du Perche bénéficie de la garantie du département d'Eure-et-Loir pour un montant de 2 850 869 €.

L'emprunt de 5 600 000 €

contracté en 2010 auprès de la CDC pour les travaux de la résidence de Voves bénéficie de la garantie du Conseil Départemental et de la commune de Voves à hauteur de 50% chacun.

L'emprunt de 1 600 000 €

contracté en 2011 auprès de la CDC pour les travaux de la Ferté-Vidame-

Lamblore

bénéficie des garanties apportées par le Conseil départemental à hauteur de 80%, par la commune de la Ferté-Vidame à hauteur de 15% et de celle de la commune de Lamblore à hauteur de 5%.

L'emprunt de 4 500 000 €

contracté en 2012 auprès de la CDC pour les travaux de la Résidence d'Auneau bénéficie des garanties apportées par le Conseil départemental à hauteur de 50%, par la commune d'Auneau à hauteur de 17%. Le solde est garanti par SOGAMA CREDIT ASSOCIATIF, organisme de caution.

L'emprunt de 478 000 €, contracté en 2015 auprès de la CDC pour les travaux du PASA d'ANET bénéficie des garanties suivantes:

-50% par le Département d'Eure-et-Loir

-50% par la commune d'Anet.

L'emprunt de 5 953 000 €

ECA - ECOUTE ET ANALYSES

33/37

ENGAGEMENTS



FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

contracté en 2016 auprès de la Banque Postale pour les travaux de restructuration de

l'EHPAD de Thiron-Gardais bénéficie des garanties suivantes:

-50% par le Département d'Eure-et-Loir

-35% par la SOGAMA.

L'emprunt de 220 000 €

contracté en 2021 pour les travaux de Lamblore auprès de la Banque Postale bénéficie d'une garantie à 50% par SOGAMA .

L'emprunt de 154 000 €

pour les travaux d'Authon souscrit en 2021 auprès de la Banque Postale bénéficie d'une garantie à 50% par SOGAMA.

L'emprunt de 1 040 000.00 €

totallement libéré en 2022, souscrit auprès de la Banque Postale est cautionné par la Commune d'Orgères en Beauce à hauteur de 50% du montant du crédit,

et par le Département d'Eure-et-Loir pour

les autres 50%, avec renonciation au bénéfice de discussion, comprenant le principal, les intérêts, les intérêts de retard, les commissions, frais et accessoires.

LES EFFECTIFS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Mention non communiquée afin de ne pas divulguer une information individuelle.

EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs mentionnés dans ce tableau sont des effectifs en CDI.

Ingénieurs et cadres
Employés et techniciens

PERSONNEL SALARIÉ



31/12/2025	31/12/2024
17,64	17,00
273,74	299,00
291,38	316,00

TABLEAU DES RESULTATS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RESULTATS DES ETABLISSEMENTS DE L'EXERCICE 2025

ETABLISSEMENTS	Résultats des sections			Résultat Global 2025	Reprises de résultats antérieurs			Résultat à affecter		
	Hébergement	Dépendance	SOINS		Hébergement	Dépendance	Soins	Hébergement	Dépendance	SOINS
ANET EHPAD	63 956,38 €	8 797,08 €	202 890,49 €	147 731,19 €			- €	63 956,38 €	8 797,08 €	202 890,49 €
AUNEAU EHPAD	9 624,19 €	27 579,02 €	32 891,80 €	120 095,61 €				9 624,19 €	27 579,02 €	32 891,80 €
AUTHON DU PERCHE	135 471,06 €	2 207,05 €	97 242,73 €	230 506,74 €			- €	135 471,06 €	2 207,05 €	97 242,73 €
ORGERES EN BEAUCÉ	26 132,87 €	22 849,12 €	190 881,89 €	194 165,04 €				26 132,87 €	22 849,12 €	190 881,89 €
THIRON GARDAIS	301 970,82 €	140 451,19 €	584 804,02 €	142 382,01 €				301 970,82 €	140 451,19 €	584 804,02 €
VOVES EHPAD	5 838,91 €	128 528,27 €	96 034,11 €	38 133,07 €				5 838,91 €	128 528,27 €	96 034,11 €
S/TOTAL EHPAD MUTUALISES	219 586,37 €	312 818,17 €	1 088 961,44 €	556 556,90 €	- €	- €	- €	219 586,37 €	312 818,17 €	1 088 961,44 €
LA FERTE VIDAME	24 493,59 €			24 493,59 €	38 544,80 €			63 038,39 €		
PUH			59 183,83 €	59 183,83 €						59 183,83 €
CBDM			70 055,44 €	70 055,44 €						70 055,44 €
HABITAT INCLUSIF	2 204,42 €			2 204,42 €	2 204,42 €					
SIEGE	33 078,81 €			33 078,81 €				33 078,81 €		
PATRIMOINE	64 775,49 €			64 775,49 €				64 775,49 €		
Total	214 587,70 €	312 818,17 €	1 218 200,71 €	690 794,94 €	36 340,38 €	- €	- €	290 928,08 €	312 818,17 €	1 218 200,71 €

ECA - ECOUTE ET ANALYSES



36/37

TABLEAU DES FINANCEMENTS

FONDATION TEXIER GALLAS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Financements	ARS	CPAM	CD28	CAF	MDA	CNSA	total
Dotation globale	10 703 227,47 €						10 703 227,47 €
CNR	824 670,68 €						824 670,68 €
Dotation dépendance			1 547 867,60 €				1 547 867,60 €
Dotation accueil de jour			19 076,58 €				19 076,58 €
SEGUR pour tous Siège et LAMBLORE			92 716,80 €				92 716,80 €
Aides à l'embauche							- €
Chômage partiel							- €
APL				66 840,34 €			66 840,34 €
Subvention Teulade CBDM		12 510,44 €					12 510,44 €
Subvention CBDM	79 768,00 €						79 768,00 €
Subvention Formations référents bucco-dentaires							- €
Total	11 607 666,15 €	12 510,44 €	1 659 660,98 €	66 840,34 €	- €	- €	13 346 677,91 €

ECA - ECOUTE ET ANALYSES

37/37